



DECLARATION LIMINAIRE AU CHS-CT DU 05/02/2013

Monsieur le Président du CHS-CT,

Dans son plan ministériel pluriannuel santé, sécurité et conditions de travail 2012-2014 le secrétariat général proposait une formation ouverte aux représentants des personnels et de l'administration. Cette formation nous a été dispensée dans le département en tout début d'année. Elle a mis à jour un certain nombre de dysfonctionnements de notre CHS-CT départemental eu égard aux nouvelles prérogatives qui lui sont dévolues.

Les organisations syndicales CGT FP 27 et Solidaires Finances 27 réaffirment leur volonté d'un dialogue social efficace et respectueux de l'ensemble des acteurs composants cette nouvelle structure.

Aussi, nous demandons à ce que, conformément aux différentes circulaires et notes ministérielles, le CHS-CT de l'Eure prenne en compte dans ses ordres du jour 2013 les dispositions suivantes :

- Un calendrier prévisionnel en lien avec le secrétaire en application de l'article 3 du règlement intérieur du CHS-CT
- Un planning concernant les groupes de travail (réunions) en accord avec le secrétaire du CHS-CT et avec les comités techniques (art 12 RI CHS-CT).
- La présentation obligatoire, en réunion plénière, d'un certain nombre de documents :
 - la note d'orientation ministérielle
 - le rapport annuel écrit faisant le bilan de la situation de la sécurité et des conditions de travail (article 61 du décret) et sa communication au comité technique.
 - le programme annuel de prévention et sa communication au comité technique accompagné de l'avis du CHS-CT (art 48 du décret)
 - le rapports de visites établis par les délégations du CHS-CT
 - le rapport annuel du médecin de prévention (art. 63 du décret)
 - les rapports de visites effectués par l'ISST et le médecin de prévention .

Un certain nombre de ces rapports n'ont pas fait l'objet en 2012 d'une information auprès du CHS-CT et nous le déplorons.

Concernant l'ordre du jour, nous prenons acte du fait que l'administration, suite à la demande de nos deux organisations syndicales, (courrier du 17 janvier 2012 joint à la déclaration liminaire) convoque un CHS-CT en amont du CT du 14 février prochain. Nous espérons que cette consultation du CHS-CT avant toute réorganisation de service sera désormais pérenne.

Nous sommes persuadés, qu'en tant que président du CHS-CT, vous êtes attachés à ce que cette instance fonctionne de la manière la plus appropriée et conformément aux règles.

Quant aux registres santé et sécurité au travail, nous considérons qu'ils doivent pouvoir être alimentés librement par tous et à tout moment. Solidaires Finances 27 et la CGT 27 vous demande d'intervenir auprès de l'ensemble des chefs de services afin qu'ils garantissent le libre accès et la libre expression de tous les agents.

Nous souhaitons également attirer votre attention sur le point suivant, en effet le 28 novembre 2012 s'est tenu un groupe de travail sur la sécurité auquel aucun membre du CHS-CT ni aucun représentant du personnel n'était convié. Il nous semble opportun à l'avenir d'inviter des membres du CHS-CT à ces réunions.

Nous souhaiterions que le compte rendu de ce groupe de travail soit présenté lors d'un prochain CHS-CT.

Les représentants CGT FP et Solidaires Finances 27